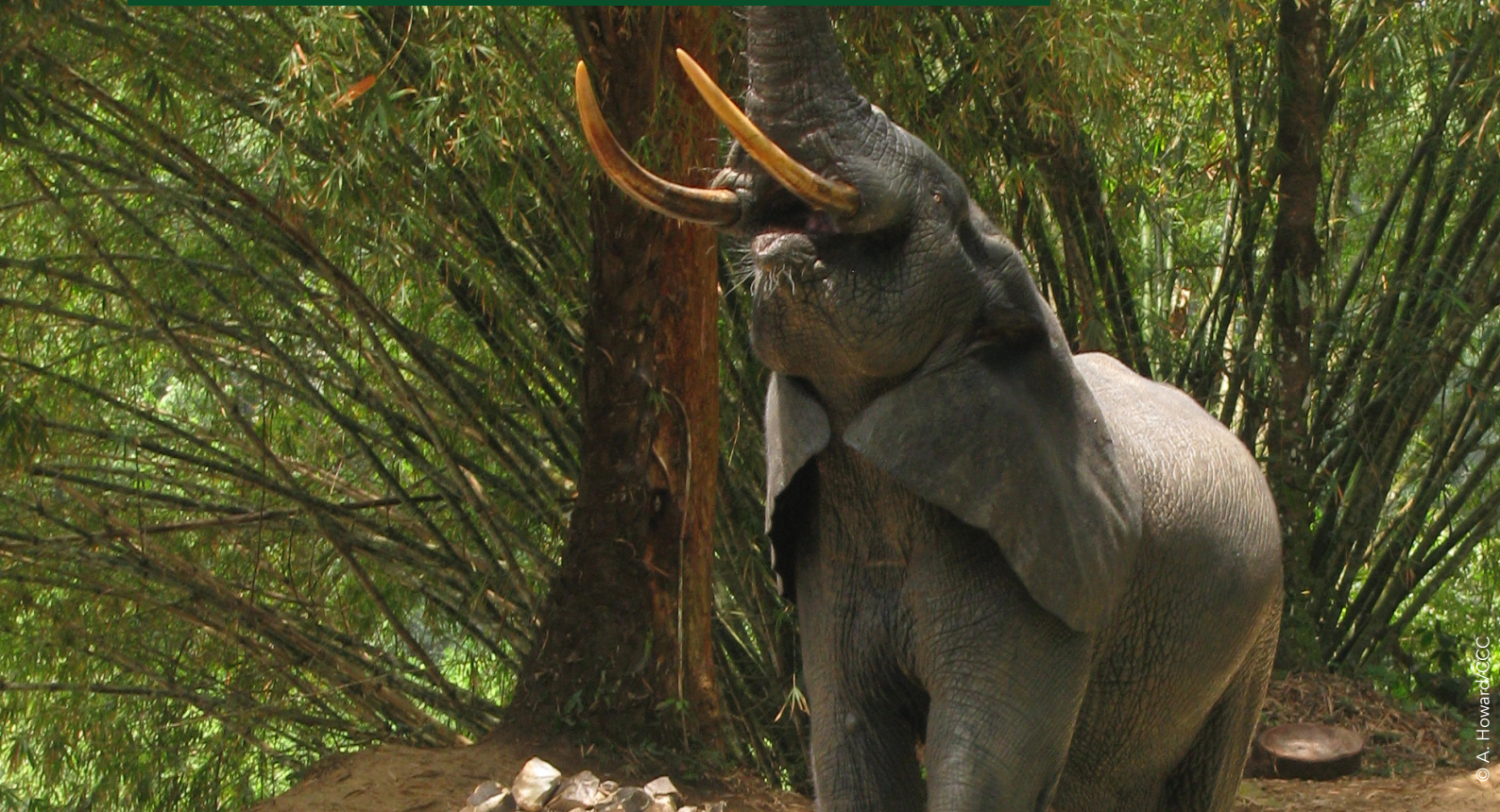


FAITS ET CHIFFRES ETAT DES AIRES PROTEGES D'AFRIQUE CENTRALE 2024



© A. Howard/GCC

Le Rapport sur l'État des Aires Protégées (EDAP 2020) d'Afrique centrale est une publication de référence de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) qui fournit des informations actualisées sur les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. À travers des analyses détaillées destinées à éclairer les décideurs et les gestionnaires, ce rapport dresse un portrait harmonisé du réseau des aires protégées de l'ensemble de la

région. En abordant des thématiques tels que la gouvernance, l'écotourisme, les conflits homme-éléphant, la transhumance, les mines et l'industrie pétrolière, l'EDAP 2020 met en exergue des faits et chiffres* qui montrent l'importance des aires protégées pour le développement durable de l'Afrique centrale.

* Les chiffres ont été mis à jour en 2024



VUE D'ENSEMBLE



262 aires protégées

terrestres et marines dans la zone économique exclusive (ZEE) des pays d'Afrique centrale (page 20, paragraphe 1, ligne 9).

La superficie totale couverte par l'ensemble des aires protégées au sein de la ZEE des pays d'Afrique centrale est de

1,239,344 km²

(page 20, paragraphe 1, ligne 10).

50%

des aires protégées en Afrique centrale ont été créées au cours des vingt premières années de ce siècle, dont 20 % au cours de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique de 2011 à 2020 (page 21, paragraphe 1, ligne 1).

3 catégories d'aires protégées les plus répandues

répandues en Afrique centrale sont les parcs nationaux, les aires de conservation d'espèces (notamment, les réserves forestières), et les aires protégées permettant une utilisation durable de la biodiversité (telles que les domaines de chasse) (page 23, paragraphe 1, ligne 1).

L'Afrique centrale est dotée d'une superficie totale de paysages forestiers intacts (PFI) estimée à

840 000 km²

ce qui représente environ 15,6 % de la superficie de l'Afrique centrale (page 281, paragraphe 5, ligne 2).

En 2017, le Gabon a créé le plus grand ensemble de réserves marines en Afrique, couvrant plus de

>50 000 km²

(page 261, paragraphe 4, ligne 5).

GOVERNANCE



+85%

des zones protégées sont directement gérées par les gouvernements, dont environ 2/3 sont gérées par une agence indépendante.

±12%

des zones protégées d'Afrique centrale sont gérées dans le cadre de partenariats public-privé (page 78, paragraphe 2, ligne 2).

Diverses formes de participation des communautés locales sont développées, mais les zones protégées véritablement gérées par les communautés sont rares

ÉCOTOURISME



10%

des revenus touristiques générés par le tourisme dans les aires protégées au Rwanda sont alloués à des projets socio-économiques sélectionnés conjointement par les représentants des districts, les agents du parc et les agents du secteur (page 340, table 10, ligne 21-22)

En 2017, l'Afrique centrale a accueilli

3 millions

de visiteurs internationaux et le secteur du tourisme a généré environ

3 milliard de dollars américains

de recettes (page 313, paragraphe 5, ligne 2).

La Congo Conservation Company a collaboré avec Wilderness Safaris en

2011

pour construire les premiers camps de safari hauts de gamme en Afrique centrale dans le parc national d'Odzala-Kokoua en République du Congo (page 323, paragraphe 1, ligne 1).

Le parc national de Zakouma au Tchad a généré environ

767 000 de dollars américains

de recettes touristiques en 2018 avec le camp de luxe Nomade, ce qui représente

70% des recettes totales (page 324, paragraphe 1, ligne 24).

Un projet d'écotourisme communautaire financé par l'Union européenne entre 2003 et 2006 à Sette Cama, au sud du parc national de Loango, au Gabon, a formé

45 personnes

à la gestion hôtelière, à la restauration, à l'artisanat et à l'accompagnement en écotourisme (page 328, paragraphe 2, ligne 5).

Au Cameroun, en 2012, environ

110 000 touristes ont visité

Les jardins de Yaoundé et de Limbe, essentiellement nationaux, génèrent des revenus d'entrée bien supérieurs à ceux de l'ensemble des zones protégées. (page 331, paragraphe 3, ligne 12).

POPULATIONS ET ZONES PROTÉGÉES



75 millions

de personnes bénéficient des ressources naturelles fournies par les écosystèmes d'Afrique centrale (page 18 ; paragraphe 1 ; ligne 5).

Dans les années 2000, la consommation de viande de gibier provenant des forêts s'est élevée entre

1 et 5 millions de tonnes

Les forêts d'Afrique centrale fournissent

40,000

emplois aux populations rurales

Les zones protégées préservent la biodiversité et les services écosystémiques qui sont vitaux pour les populations locales et les économies nationales

TRANSUMANCE



L'élevage a contribué à hauteur de

35 %

au produit intérieur brut (PIB) agricole de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) en 2012 (page 224 ; paragraphe 9 ; ligne 4).

Le Tchad possède un cheptel national estimé à plus de

20 millions de têtes

l'élevage de transhumance représentant plus de 80 % de la production animale du pays (page 225 ; paragraphe 2 ; ligne 7).

La valeur estimée du PIB des secteurs de l'élevage et de la chasse au Cameroun était de

420 millions de dollars américains

en 2016 (page 225 ; paragraphe 2 ; ligne 21).

80 %

du bétail d'Afrique centrale est géré par des systèmes pastoraux, caractérisés par une grande mobilité des animaux (page 225 ; paragraphe 3 ; ligne 1).

Au Cameroun,

100 000 têtes de bovins

en provenance du nord arrivent dans la seule plaine inondable de Waza-Logone, un mouvement qui accentue les risques de surpâturage, de tassement des terres et de dégradation des sols (page 235 ; paragraphe 2 ; ligne 2).

Le taux de croissance démographique dans les zones pastorales du Sahel est d'environ

2,5 à 3,5 %

par an, ce qui entraîne un doublement des populations dépendantes de l'élevage pastoral tous les 25 à 35 ans (page 233 ; paragraphe 2 ; ligne 4).

CONFLITS HOMME-ÉLÉPHANT



La réduction des conflits entre l'homme et l'éléphant nécessitera diverses mesures telles que le maintien des fermes à proximité des villages et loin des corridors et des habitats préférés des éléphants, le regroupement des fermes et l'évitement des arbres sur pied dont les fruits sont mangés par les éléphants.

Un déclin significatif de

60 %

des populations d'éléphants de forêt s'est produit entre 2002 et 2011 sur la base d'études à long terme de la faune forestière, indiquant des diminutions rapides récentes (page 100 ; paragraphe 1 ; ligne 11).

±4 000 éléphants

du parc national de Zakouma au Tchad ont été braconnés pour leurs défenses en ivoire entre 2002 et 2010 (page 135 ; paragraphe 4 ; ligne 1).

Un éléphant peut consommer jusqu'à

450 kg

de nourriture par jour proportionnellement à sa grande taille et à ses besoins nutritionnels, ce qui entraîne des conflits avec l'homme en raison de la diversité de ses comportements (page 181 ; paragraphe 4 ; ligne 6).

0 incursion d'éléphants

et aucun dégât n'ont été enregistrés en mai 2020 dans les terres agricoles du village de Bomassa, près du parc national de Nouabalé-Ndoki au nord du Congo, suite à l'installation de clôtures électriques. (page 203 ; paragraphe 4 ; ligne 1).

La destruction des cultures entraîne la perte de plus de

25 %

des récoltes, ce qui peut avoir de graves conséquences sur l'approvisionnement alimentaire et le revenu des familles (page 183 ; paragraphe 1 ; ligne 10).

Les habitants du parc national d'Odzala-Kokoua, en République du Congo, paient une cotisation de

XAF 2 500

to insure their fields against destruction by animals through a local scheme supported by partners like the European Union (Page 206; Paragraph 2; Line 2).

Insured farmers in the Odzala-Kokoua National Park in the Republic of Congo receive a maximum compensation of

XAF 200 000
per hectare per year

for destruction by animals when the damaged area equals or exceeds 25% of their field size (Page 206; Paragraph 3; Line 4)

ACTIVITÉS MINIÈRES



5%

des zones protégées sont touchées par plus de

+200

concessions minières officielles qui les chevauchent sur plus de

+50 000 km²

Au Cameroun,

40 permis d'exploitation minière

couvrent environ

12 000 km²

de zones protégées, ce qui représente

18,1% de la superficie des zones protégées

(page 280 ; paragraphe 4 ; ligne 4).

INDUSTRIE PÉTROLIÈRE



>88

contrats pétroliers et gaziers on-shore recouvrent plus de 17 % de la surface totale des paysages forestiers intacts (PFI) d'Afrique centrale (page 282 ; paragraphe 2 ; ligne 3).

50%

du réseau des aires protégées en Afrique centrale et 50 % des paysages forestiers intacts de la sous-région sont couverts par des contrats extractifs (page 300 ; paragraphe 1 ; ligne 2).

Depuis **2018**

la superficie des aires protégées en Afrique centrale couvertes par des permis pétroliers et gaziers est passée de 221 467 km² à 422 787 km², elle a donc quasiment doublé en quelques années (page 282 ; paragraphe 3 ; ligne 16).

2 590 000 km²

c'est la superficie totale des aires en Afrique centrale couvertes par des permis pétroliers et gaziers attribués ou en cours d'attribution (page 261 ; paragraphe 2 ; ligne 4).

MENACES D'EXTINCTION



25% à 42%

des espèces végétales d'Afrique pourraient être menacées d'extinction en raison de la perte de 81 à 97 % des habitats favorables d'ici 2085 (page 368 ; paragraphe 2 ; ligne 1).

En janvier 2016, on estimait entre

250 to 300

le nombre de gorilles de la rivière Cross en danger critique d'extinction en Afrique centrale (page 35 ; tableau 6 ; ligne 5).

15%

 de l'aire de répartition

de l'arbre charismatique qu'est le moabi sont inclus dans des zones protégées.

Depuis les années 1980,

± 1 000

 gorilles de montagne

d'Afrique centrale étaient en danger d'extinction (page 35 ; tableau 6 ; ligne 8).

Depuis les années 1980,

80%

 des populations d'antilopes

de la plupart des aires protégées de savanes sèches d'Afrique centrale ont disparu (page 100 ; paragraphe 1 ; ligne 5).

ENGAGEMENTS DES PAYS



<9%

des projets sur le changement climatique/REDD+ actuellement mis en œuvre en Afrique centrale, en termes de financement, se concentrent sur les aires protégées, malgré leur rôle crucial dans la séquestration du carbone et la régulation climatique par la protection des forêts (page 378 ; paragraphe 3 ; ligne 3).

Dans le cadre du programme Gabon Bleu, le Gabon vise à établir

20

 aires marines protégées

pour renforcer la protection de son environnement marin et de ses espèces (page 36 ; paragraphe 2 ; ligne 9).

sao Tome et Principe a protégé

30%

de ses territoires terrestres, mais presque aucun de ses territoires marins.

5

 des 11 pays membres

de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ont ratifié la Convention révisée de Maputo sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, qui est entrée en vigueur le 23 juillet 2016 (page 39 ; paragraphe 4 ; ligne 1).

FINANCEMENT



Le montant total estimé des financements engagés dans le secteur de la biodiversité pour la période 2015-2029 est de

3,1 milliard de dollars américains

(page 46 ; paragraphe 1 ; ligne 4).

>90%

du budget de toutes les aires protégées d'Afrique centrale dépendent de financements internationaux, à l'exception du parc national de l'Akagera au Rwanda (page 109 ; paragraphe 1 ; ligne 4).

68%

du financement total pour la conservation de la biodiversité dans la sous-région d'Afrique centrale provient de l'Union européenne (page 46 ; paragraphe 2 ; ligne 5).

Sur tous les financements internationaux pour le climat et la REDD+ en Afrique centrale, seuls

9% sont destinés aux aires protégées



BIOPAMA
From Knowledge to Action for a Protected Planet



Exécuté par **giz**



WORLD RESOURCES INSTITUTE



L'édition 2020 de l'EDAP est coordonnée par trois éditeurs scientifiques du Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) et de l'OFAC-COMIFAC et rédigé par un groupe d'experts spécialisés dans la conservation en Afrique centrale, avec l'appui financier de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et de l'Union européenne (UE), par le biais des projets BIOPAMA et RIOFAC, ainsi que de l'agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ). Cette édition fait suite à une première édition publiée en 2015, devenue aujourd'hui la publication phare sur les aires protégées de la région.